

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2025/093

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21
DATE DE CONVOCATION : 02 JUILLET 2025

SÉANCE EN DATE DU 08 JUILLET 2025

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 12 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE STABILITÉ ET DE CONFORTEMENT DES TALUS DE LA RUE DU CANAL : ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope Heymes, conseillère municipale, qui précise que le conseil municipal de Sarralbe a confié au BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'assister la commune sur les études géotechniques de stabilité et de confortement des talus à réaliser dans le secteur de la rue du Canal consécutivement aux glissements de terrains de mai 2024. Suite à la rédaction du dossier de consultation des entreprises par le BRGM, un avis public à la concurrence a été publié le 10 décembre 2024 pour la réalisation de ces études. La prestation demandée comprend, en tranche ferme, les missions d'ingénierie géotechniques suivantes (au sens de la norme NF P 94-500 de novembre 2013) :

- Mission G5 : un diagnostic géotechnique de la stabilité des talus présents au nord de la rue du canal sur la commune de Sarralbe ;
- Missions G2 AVP / G2 PRO : une étude des solutions de confortement envisageables et le dimensionnement des solutions retenues par secteur.

Et, en tranche optionnelle :

- Mission G4 : supervision géotechnique d'exécution en phase travaux.

Suite à une consultation d'entreprises, passée en la forme d'une procédure adaptée, Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 7 mars, 28 mars, 15 mai et 27 juin 2025 qui a suivi les recommandations du BRGM, Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer le marché relatif à l'étude géotechnique de stabilité et de confortement des talus de la rue du canal à Sarralbe à l'entreprise « ICSEO » pour un montant total de 59 719,00€ H.T. soit 61 662,80€ T.T.C. décomposé comme suit :

- Tranche ferme (missions G5 et G2) : 49 719,00€ H.T.
- Tranche optionnelle (mission G4) : 10 000 € H.T.

- autorise M. le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,
- autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette opération,

- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal 2025,
- décide de solliciter les subventions de l'État (fonds de prévention des risques naturels majeurs appelés « fonds Barnier ») susceptibles d'être allouées au financement de cette étude.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 16 juillet 2025

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 16 juillet 2025
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

